

LES OUDJANA DE L'AURÈS : MÉMOIRES ET CHRONIQUES D'UNE TRIBU*

par

MARC LE PAPE

Le respect des distances

En Algérie, d'invisibles limites jalonnent les rues des villes, les abords des hameaux, les sentiers qui conduisent à des maisons isolées : elles départagent les zones publiques, les voies de passage, du domaine privé. L'étranger doit apprendre à éprouver et à observer les délicates étiquettes du cheminement, à mesurer son allure, à contrôler ses regards. Sans quoi il offense la loi du respect qui constitue avec son complément, la honte, l'un des socles du monde algérien. Espace marqué par l'acharnement à construire et à défendre, quels que soient les obstacles, des emplacements où l'intimité se replie.

A Yabous, au nord de l'Aurès, l'itinéraire de l'invité est aménagé par ses hôtes de manière à préserver un écart entre le lieu de réception et celui des activités domestiques, à interdire la vue des femmes. Dans ces maisons rurales, anciennes ou récemment bâties par des artisans, un plan domine : chaque pièce forme une cellule autonome ouverte sur la cour entièrement murée. D'ordinaire, on reçoit dans celle qui est immédiatement contiguë au seuil de la cour d'où les femmes, prévenues, ont disparu. Elles ont le temps de la quitter car l'hôte, qui toujours accueille à l'extérieur, demande au visiteur d'attendre avant de l'inviter à entrer et de le mener vers un endroit isolé. Chez les plus aisés, c'est une salle installée pour la réception : un tapis, des banquettes revêtues de couvertures et placées le long du mur. Mais, le plus souvent, il s'agit d'une chambre comme les autres ; le hangar, la réserve, où l'on dispose natte, matelas et tapis font aussi l'affaire.

Le mont Chélia limite au sud le douar Yabous. Sur son versant, la famille Arif occupe plusieurs hameaux voisins que je dois contourner pour atteindre la demeure de Hadj Belkacem. Un jeune, envoyé à ma rencontre, guide l'approche et le passage des sites habités selon un parcours obligé : la bonne conduite consiste

* Le douar Yabous où l'enquête a été conduite se situe dans la commune de Faïs, à 60 km à l'est de Batna. Notre recherche a pu être menée grâce au concours du Laboratoire de Sociologie et de Géographie africaines du CNRS et de l'EHESS.

à longer le mur aveugle qui clôt l'arrière des cours. Il faut se faire aux détours et éviter le chemin direct s'il conduit à proximité des entrées. Attendu par Hadj Belkacem, aussitôt dirigé, car c'est la saison froide, vers la pièce d'accueil, je n'en bougerai plus le temps de ma visite. Sol de terre battue, murs de pierres revêtus d'un crépi, pas d'autre ouverture que la porte, donc pas de lumière ; pour tout ameublement, le lit, un vieux buffet. Jamais je ne connaîtrai les autres parties habitées. Au printemps, en été, on se déplace avec natte, tapis, table basse vers un verger.

Inviolabilité de l'espace domestique, retranchement du domaine féminin commandant le plan de la maison maghrébine, topographie bien observée et bien décrite. A Yabous, malgré la pauvreté de ses moyens, l'architecture ancienne accomplit cet idéal. Dans les premiers temps, on est fasciné par cette puissance d'affirmation de soi au travers de règles qui régissent si précisément les comportements qu'elles résistent aux conditions de vie les plus misérables. On attribue au sens de l'honneur et du respect le pouvoir de transfigurer le besoin et l'insécurité, d'autant que cette éthique se révèle commune aux favorisés et aux déshérités, urbanisés ou villageois.

Et pourtant le pouvoir sur l'espace échappe à presque tous. Ces paysans sans terre et ces propriétaires de minuscules terroirs subissent les effets de démembrements plus que séculaires mais s'acharnent à maintenir, au lieu d'une coutume — qui s'ancrait dans une économie et inspirait des pratiques aujourd'hui disparues —, des rigorismes. Je prendrai pour illustration l'histoire d'un douar de l'Aurès, fragment de la tribu ruinée des Oudjana. Au fil de la chronique, je suivrai d'aussi près que possible l'achèvement du monde ancien sur les registres d'état civil, ces « registres sur lesquels furent recensés et divisés les survivants », comme l'écrit Kateb Yacine¹.

« *Cet Auràs tant redouté...* »²

Les descriptions anciennes de l'Aurès s'essayèrent à une histoire du massif entier, ou bien choisirent les sites les plus habités pour y détailler les traits d'une civilisation aurasiennne. Le souvenir des révoltes reste encore vivace : les enquêteurs appréhendent l'Aurès comme une unité de contrastes et de turbulences. La conquête se consolide, les premières réformes civiles s'effectuent et le massif semble se morceler sous le regard des ethnographes, l'horizon domestique ou

1. « Le Nadhor fut mis à feu et à sang [...] Les hommes avaient fui, et les orphelins qui bénéficiaient des largesses allaient être à leur tour éloignés : la ruine de la tribu s'acheva sur des registres d'état civil, les quatre registres sur lesquels furent recensés et divisés les survivants ; l'autorité nouvelle achevait son œuvre de destruction en distinguant les fils de Keblout en quatre branches, ' pour les commodités de l'administration ' » (KATEB YACINE, *Nedjma*, Paris, Le Seuil, 1956 : 126-128).

2. MASQUERAY 1879 : 6.

villageois se substitue à l'horizon politique régional. Ce mouvement du plus ample au plus singulier accompagne l'histoire de l'occupation, en reflète les jalonnements.

Quelques auteurs dominant, les autres se contentent le plus souvent de les paraphraser ; des enquêtes existent également, dont sans doute les plus riches sont celles qui préparent la mise en œuvre du sénatus-consulte : relativement à d'autres régions algériennes, c'est peu³. Je m'attacherai surtout aux politiques de l'espace qui, dès 1871, s'appliquent aux groupements d'alliance et de parenté et tenterai de cerner leurs effets sur Yabous, douar de l'Aurès septentrional.

« J'ai vécu pendant deux ans sous la tente dans l'Aouràs... », écrivait E. Masqueray en 1879 (p. 7). Deux années dans l'Aurès, des séjours en Kabylie et au Mزاب : quelques textes et un classique, *Formation des cités chez les populations sédentaires de l'Algérie* (1886). Ses travaux s'imposent aux contemporains et les continuateurs ne cessent guère de s'y référer, de vérifier sur le terrain la justesse de ses hypothèses. L'homme, il est vrai, avait du caractère et ses textes ne manquent pas de grandeur épique. Linguiste, cartographe, archéologue, géographe, historien, ethnographe, voyageur qui va jusqu'au bout de ses forces, ne s'arrête que terrassé par la fièvre et la fatigue, minutieux et visionnaire, respectueux de l'indigène, mais convaincu du progrès colonial..., Masqueray est tout cela à la fois.

Son œuvre possède deux versants : la relation à ras du sol, un peu fourre-tout, fouillée, vivante — des articles ou des notes édités par diverses revues savantes — et, quelques années après, le maître livre qui élague, synthétise, découvre des systèmes. Non pas les matériaux, le terrain brut et plus tard la rédaction ciselée, mais deux projets qui orientent la perception du réel avec autant de vigueur l'un que l'autre, deux regards qui ne se contredisent pas, se combinent souvent, déterminent tour à tour l'une ou l'autre version.

La *Formation des cités...* réduit l'Aurès à un cas de figure. En quelques mots : trois formes politiques observables en Algérie — Kabylie, Mزاب, Aurès — permettent de reconstituer le passage de la semi-barbarie à l'organisation policée ; une typologie progressive — comme tant d'autres au XIX^e siècle — qui raisonne la matière sociale. Masqueray inscrit l'Aurès dans la très longue durée, de la conquête romaine à la colonisation française. Ces fresques trouvent leur charpente dans les plis et les fractures des monts, comme si la temporalité géologique dominait les rythmes historiques :

« Et en effet, ce Chellia des Oudjana, ce Faraoun des Aoulâd Yagoub dont les longues pentes sont si faciles à défendre, ce massif des Beni Yemloul et de l'Ahmar Khaddou, bordé d'un côté par le précipice de l'Ouâd el Abiod inférieur et le Djebel Licha, de l'autre par la plaine d'El Menacer [...] enfin ces longs contreforts de l'Aouràs occidental que l'on voit du haut

3. Un sénatus-consulte, en 1863, prescrit l'attribution de territoires aux tribus. La mise en œuvre comportait des enquêtes dont certaines ont été conservées en archives.

de l'Ich m Oul s'accompagner comme des vagues énormes, enserrant dans leurs plis les Beni bou Slïman, les Aoulâd Daoud, les Aoulâd Abdi et les Berberia de l'Ouâd el Ahmar, séparent profondément les uns des autres les groupes auxquels ils donnent asile, les rendent toujours étrangers à tous leurs voisins, les isolent encore plus qu'ils ne les condensent » (Masqueray 1886 : 163).

Cette vue aérienne enchasse les populations dans le relief, ne leur dénie pas les mouvements, mais leur en prête d'une telle lenteur qu'ils ressemblent à de longues oscillations écologiques :

« Il y a plusieurs siècles, les Aoulâd Abdi et les Aoulâd Daoud ne formaient qu'une tribu sur le Djebel el Azreg, entre l'Ouâd el Abiod et la vallée que nous nommons aujourd'hui Ouâd Abdi. Leurs ancêtres sont des indigènes et des colons romains mélangés dans le tumulte de la première invasion arabe [...] J'ai même rencontré chez les Aoulâd Daoud une tradition judaïque [...] Communauté d'origine, de traditions et d'histoire, tout se réunissait donc pour en faire comme une petite nation indivisible ; mais ils se mirent un jour en marche vers le Nord. Quelques-uns s'établirent à Nara [...] d'autres occupèrent [sur] le mamelon isolé de Menâa [...] le gros suivit la pente du Bou Izel [...] une moitié tourna à gauche, et ce furent les Aoulâd Abdi ; le reste, Aoulâd Daoud ou Touaba, descendit à droite » (*ibid.* : 164-165).

Cette amplitude de la vision géographique et historique qui synthétise configuration physique et morphologie sociale prépare la thèse fameuse des oppositions réciproques entre les tribus. On y reviendra. La *Note concernant les Aoulâd-Daoud...* fut rédigée juste après leur révolte de 1879. Masqueray était chez eux en 1876. La position géographique d'abord : un véritable château-fort gardé par des passes difficiles et des positions défensives naturelles (pp. 13-14). Masqueray les situe toutes, les nomme, les décrit. Puis il évoque les « villages » ou, plus exactement, le grenier communal fortifié, entouré de maisons qui sont elles aussi des greniers ; cependant, les Aoulâd-Daoud, loin de se sédentariser, effectuaient des déplacements saisonniers des terres de culture aux pâturages (p. 21). De là des combats endémiques dont Masqueray désigne les antagonistes, précise les lieux principaux, conflits encore mal apaisés puisqu'une prise d'armes faillit avoir lieu « récemment » (p. 23). La résistance aux Turcs avait été farouchement inébranlable (pp. 26-27). Cette petite monographie réduit l'espace à des positions stratégiques, unifie les « Aoulâd-Daoud » en un seul bloc belliqueux acharné à défendre son territoire, à opérer des incursions sur celui des autres. La préoccupation principale de l'observateur — pourquoi l'Aurès demeure-t-il redoutable ? — se lit clairement, elle domine la description. Une critique de la politique coloniale la renforce.

Le remaniement reste un non-sens. « La conquête française modifia l'organi-

sation barbare de l'Aouràs tout entier, par secousses, et sans règles fixes. On réunit des groupes autrefois hostiles pour composer les Amâmra ou les Aoulâd-'Abdi actuels ; d'autre part, on laissa subsister sans rien y changer d'anciennes oppositions en quelque sorte nationales, les Aoulâd-Daoud, les Ou-Djâna, les Beni-Bou-Slîmân » (p. 27). « L'Islam a été introduit, à tort, par force ; la nomination des caïds étrangers, voire de descendants d'ennemis, crée un ferment de révolte » (pp. 29-30). C'est ignorer que « deux cents ans de lutte ne s'oublient pas en un jour, et la tradition nationale est le seul charme des veillées dans les tentes où nous négligeons de faire pénétrer nos idées » (p. 30). Les suggestions de Masqueray : il faut entamer la « transformation morale » (p. 31) des populations et « accroître les relations commerciales », c'est-à-dire implanter des écoles, tracer des routes, créer des marchés (p. 28). C'est seulement lorsque cette œuvre sera accomplie que s'apaiseront les « populations frémissantes » (p. 30).

Mieux vaut, tant qu'aucun « instrument de civilisation » ne se met en place, connaître les principaux antagonismes entre les populations et en déduire une politique de répression au cas où le besoin s'en ferait sentir. En 1879, les Ouled Daoud s'insurgent, assassinent leur caïd et le fils du caïd de leurs voisins, les Ouled Abdi. L'armée intervient, canonne, écrase la révolte. Dans le déroulement des opérations, Masqueray reconnaît la justesse de ses analyses et tire des leçons pour l'avenir :

« Il faudrait que nous commissions des fautes extraordinaires pour que les Ou-Djâna ne se réjouissent de la mésaventure de leurs voisins du Sud. Ils les haïssent depuis plusieurs siècles [...] D'autre part, les Aoulâd-'Abdi [...] ont senti se ranimer tous les souvenirs de luttes pareillement séculaires qu'ils ont soutenues contre eux [...] Il ne serait pas impossible que la plupart des Beni-Bou-Slîmân se rattachassent à nous pour des causes analogues [...] On sait que les gens de Mchounech sont prêts à leur fermer la gorge de Tranimine » (p. 32).

Masqueray, enfin, ne résiste pas à la tentation de se décerner un petit satisfecit :

« J'ai le plaisir de constater que mes prévisions étaient justes, en ce qui concernait l'attitude des Ou-Djâna du Chellia et des Aoulâd-'Abdi. Ennemis invétérés des Aoulâd-Daoud, c'est avec joie qu'ils les ont vu subir un châtement dont ils ont d'ailleurs partagé les bénéfices » (p. 38).

En ces temps pionniers, l'anthropologie appliquée connaissait de beaux succès, mais le stratège réapparaît immédiatement :

« Quant aux conséquences de cet événement, elles peuvent être considérables. Jamais la fortune ne nous a offert une occasion meilleure de nous établir au cœur de l'Aouràs. Un village dans la plaine de Médina [...] un fort au col de Tizougarine assurerait à la fois notre puissance militaire et civilisatrice dans cette région » (p. 38).

Ce regard sur les Ouled Daoud, principalement attentif au présent, ne retient du monde indigène que les traits politiques utiles à la répression et à la pacification : vision stratégique — le jeu local des alliances et des oppositions —, vision tactique — le terrain est soigneusement décrit pour la progression d'une colonne. Les rappels historiques et les brèves notations économiques précisent l'objectif : les premiers expliquent la rigueur des antagonismes, les secondes leur permanence. La population — non diversifiée — forme une entité estimée à l'aune de ses ressentiments et des inimitiés qu'elle inspire à ses voisins ; une écologie de la guerre domine son espace.

L'œuvre scientifique transfigure le parti pris initial. La géographie humaine prend le pas sur la cartographie d'état-major : les structures géologiques remplacent les passes dangereuses tandis que les groupes se déplacent avec une lenteur séculaire. Restaient ces turbulences aux rythmes plus rapides, ces rixes saisonnières, cette effervescence qui rend l'Aurès si redoutable et si vulnérable dès lors qu'est connue la distribution exacte des rôles. Masqueray y découvre les politiques de la segmentarité :

« Quand une tribu prenait les armes contre une de ses voisines, elle dégarnissait un de ses flancs, et se trouvait attaquée à son tour par la tribu qui la bordait du côté opposé. Ses deux ennemies étaient alliées sans avoir eu besoin de s'entendre ; mais d'autre part elles-mêmes étaient menacées en vertu de la même loi. Il en résultait que l'Aourâs considéré d'ensemble était subdivisé comme un damier en peuplades dont chacune jouissait d'une paix relative parce que celles qui l'entouraient risquaient d'être assaillies au premier mouvement » (1886 : 167).

Jamais le mot « tribu » n'avait été écrit dans les textes précédents. C'était toujours les Ouled Daoud, les Ouled Abdi, etc. Il apparaît ici pour la première fois, tandis que s'efface toute référence explicite à la violence de la conquête et des répressions coloniales, suggérées par des euphémismes : « quand nous sommes intervenus dans l'Aourâs... », « quand la conquête survint... ».

La note concernant les Ouled Daoud ne cache pas ses objectifs immédiats, l'analyse scientifique se veut d'une tout autre portée. Et cependant les deux textes procèdent à une identique simplification. La tribu, enclose dans son territoire, se définit comme une entité sociologique indifférenciée qui, juxtaposée et affrontée à d'autres, donne à l'Aurès une figure de « damier ». Masqueray rabat le groupe sur sa fonction guerrière et conclut des oppositions entre tribus qu'elles forment un « système barbare [...] non consenti, non pas même imaginé par les populations qui l'appliquent, mais imposé par la nécessité [...] l'indice d'une société rudimentaire » (*ibid.* : 186). Deux regards différents à coup sûr, mais l'un comme l'autre tout occupé de belligérance, qu'il s'agisse de recueillir des renseignements à soumettre au Gouverneur ou de construire la théorie du système segmentaire.

Un article de « juillet 1876 » complique singulièrement le tableau. Les « Documents historiques recueillis dans l'Aurès » (Masqueray 1877) reproduisent des chroniques de fondations et de migrations, distinguent des « villages premiers » et des « villages colonies » (pp. 110-111), découvrent chez les Ouled Abdi des « fractions » dont certaines occupent exclusivement un village, tandis que d'autres se mêlent (pp. 112-113). Quelques-unes d'entre elles, l'avant-garde de la tribu, assimilaient des voisins qui restaient leurs clients, leur fournissaient des bergers, observaient la coutume des dominants (p. 118). Ces voisins se divisaient eux-mêmes en fractions dont certaines se combattaient les unes les autres. L'une de ces fractions Ouled Abdi agrégeait des éléments pourtant originaires d'une autre tribu, les Touaba (p. 120). Notations brèves : Masqueray constate les divisions en « branches » ou « fractions », mais dit en ignorer les origines (p. 112). Il rapporte des combats endémiques entre gens de même tribu, à tel point que « tous affirment qu'ils couraient danger de mort à deux kilomètres de leur village » (p. 121). La pauvreté du sol, des querelles occasionnelles, et non une hostilité constante entre micro-nations, provoquent ces rixes. Il découvre enfin la composition des deux *çoff*, coalitions qui auraient regroupé en moitiés opposées l'ensemble des tribus et des fractions.

Ce sont là des observations qui corrigent une image par trop monolithique de la tribu, mais laissent insatisfait : rien n'est dit des modalités d'agrégation de ces branches, elles aussi « frémissantes », non plus que de leur ancrage spatial. L'analyse moderne s'intéresse plus, quant à elle, à l'équilibre instable de groupes hétérogènes, aux fissions et aux fusions ; en bref, elle cherche ce qui donne raison au groupe agnatique de se rallier ou non à une entité tribale. Au temps de Masqueray, au temps de cet « Aurès si redoutable », la tâche première était de « réconcilier les ennemis séculaires » : contrôler la fureur tribale imposait l'unité et l'échelle de l'analyse.

Anarchie et écologie

L'anthropologie politique esquissée par Masqueray trouve sa justification dans la nécessité d'équilibres écologiques entre sédentarisation et semi-nomadisme, pastoralisme et activité agricole, densité démographique et espace disponible. Autant de paysages — vallées humides, plaines, versants abrupts ou en pente douce, cèdres peu éloignés à vol d'oiseau des palmeraies —, autant de modes de vie. Gens des arbres fruitiers et du jardinage irrigué, gens des céréales, gens de la forêt, gens des troupeaux nomades ou transhumants, gens de la palmeraie, mais aussi gens des gros villages, des maisons temporaires, des gourbis, de la tente... Plus ou moins pasteurs, mais tous passionnés de troupeaux, plus ou moins agriculteurs sans que jamais l'agriculture soit délaissée.

Rapports et études rédigés au XIX^e siècle marquent les différences, dénombrent vertigineusement les troupeaux ou détaillent avec complaisance un travail raffiné de la terre, s'accordent en tout cas à reconnaître que les hommes de l'Aurès ont su s'adapter aux duretés du climat et à la multiplicité des reliefs. Fragile réussite : il suffit de peu pour la remettre en question tant elle exige d'adaptations habiles, de mobilités contrôlées, de tempérance organisée.

Presque dix ans après Masqueray, E. Fallot excursionne dans l'Aurès. Plus géographe, moins politique que son prédécesseur dont il suit les pas, il n'est guère sensible à la complexité du système des politiques tribales, mais dénonce « la plus affreuse anarchie » (1887 : 123). La férocité aurasienne possède cependant à ses yeux un mérite : avoir empêché la « confusion des races », et par là avoir créé un terrain propice à l'investigation scientifique qui découvre sans trop de peine les survivances romaines, libyennes, judaïques, chrétiennes. C'était une mode à l'époque et Fallot y souscrit sans grande originalité. Il se montre plus novateur lorsque, cédant à cet esprit d'entreprise souvent partagé par les géographes, il décrit des espaces à restaurer, à remodeler pour le mieux-être des populations et le succès de l'œuvre coloniale.

Stérilité d'une terre déboisée qui ne se défend plus contre l'avancée du désert : d'immenses travaux (faire pénétrer l'eau de la Méditerranée dans les chotts dont le niveau est inférieur à celui de la mer) s'imposent (*ibid.* : 144). Utilisation insuffisante de l'eau des torrents : un aménagement hydraulique permettrait d'étendre les cultures. S'il reste un lambeau de forêt, les populations le dévastent : un seul remède, le reboisement et surtout les gardes forestiers qui le protégeront du vandalisme indigène (pp. 181-183). Parfois, une irrigation soigneuse surprend : les habitants d'un village des Beni bou Sliman la pratiquent (p. 160). Peu de sédentaires : les Aurasians passent presque tout leur temps dans la montagne à s'occuper des moutons, la principale richesse. Pauvreté de la civilisation matérielle : des paniers, des nattes, des poteries, quelques outils. Chez les Ouled Daoud, le voyageur ne fait plus halte seulement dans des villages, mais découvre de minuscules hameaux. L'un d'entre eux consiste en quatre maisons de pierre et une tente ; il abrite quatre familles qui possèdent quatre cents moutons, quelques vaches. En avril, elles quittent le hameau pour gagner les pentes montagneuses et redescendent dans la vallée passer l'hiver.

La plaine de Medina, fertile, bien arrosée, était l'enjeu de batailles perpétuelles entre Ouled Daoud et Oudjana. L'insurrection de 1879 trancha : les meilleures terres furent confisquées. Fallot poursuit la rêverie de Masqueray : Medina ne sera pas seulement une place forte, mais un centre économique, un nœud routier. Les Ouled Daoud ont perdu leurs plus fertiles domaines — l'auteur reconnaît que c'est un rude coup — mais la civilisation avancera et les dédommagera (p. 214).

Impression générale de misère matérielle, de gâchis des ressources et cependant,

malgré les rigueurs naturelles se découvre un paysage humanisé : tombes vénérées, villages bastions, greniers monumentaux ou plus modestes, parcours des hommes et des bêtes, cultures. Fallot le constate mais conçoit une mise en valeur autrement plus efficace. Il propose pour l'avenir des techniques raffinées ; hormis l'école, il n'invente pas d'autres politiques que l'intimidation militaire. La présence des places fortes devrait suffire dans l'immédiat à convaincre les populations. Il ne pense pas encore à des institutions administratives qui toucheraient au cœur des organisations tribales et de leur espace. C'est qu'obsédé par la préoccupation du développement, il ne voit dans la tribu que des fractions qui s'évertuent à survivre.

Les descriptions de Masqueray faisaient ressortir la déraison tribale, celles de Fallot se concentrent sur l'inhabileté des hommes : toutes deux accentuent les traits négatifs. Aussi serait-il imprudent de les prendre au pied de la lettre. Elles révèlent surtout comment ces érudits français découvraient un paysage humain radicalement différent du leur.

Ces images de l'Aurès comme bastion n'aident guère à percevoir les constantes maghrébines suggérées par J. Berque (1962 : 121-122) lorsqu'il étudie les dérèglements provoqués par la colonisation sur le système des transhumances dans la région de Meknès :

« On touche ici aux arcanes de l'Afrique du Nord [...] En perspective, de vastes équilibres mi-naturels, mi-culturels, qui jadis s'étendaient peut-être à l'ensemble du Maghreb. De cette variation morphologique, le secret, si nous étions capables de le percevoir et de le définir, nous aiderait sans doute, à déchiffrer l'histoire entière de l'Afrique du Nord. »

Quatorze ans après le voyage de Fallot, le *Guide Joanne* propose des excursions dans l'Aurès, réservées aux « touristes exercés ». Pas de routes, mais des mulets, des gîtes et « l'hospitalité indigène » qui sera assurée si l'on écrit à l'administrateur de l'Aurès ou aux officiers des Affaires indigènes dont les circonscriptions se partagent le massif. Les défilés sont magnifiques, les gorges superbes, les panoramas de toute beauté, les villages, dont le plus remarquable est Menaa (926 m), juchés sur des positions très fortes... mais il faut marcher et grimper durant des heures. L'excursion principale — vallées de l'Oued Abdi et de l'Oued el-Abiod — prend sept jours ; « longue » et « pénible », c'est peut-être la plus touristique d'Algérie.

L'écho des dernières canonnades s'est éteint. Une génération a passé et l'Aurès, devenu paysage, s'offre comme une réserve naturelle de beauté. Oubliés les combats, oubliés aussi les rêves civilisateurs : le *Joanne* note sobrement la présence d'une école et d'un hôpital indigène tenus par les Pères blancs à Arris. Il faudra attendre des années pour que soit achevée la voie carrossable Batna-Biskra par Medina et Arris. Mis à l'écart du progrès colonial, l'Aurès et ses « vallées pitto-

resques au possible », où vivent des populations qui « ne sont pas moins curieuses », sont devenus des buts de randonnée.

La geste des Beni Oudjana ou la disparition des tribus

La littérature savante ignore pratiquement les Beni Oudjana. Elle les localise — ils occupent le versant oriental et septentrional du Chéla — et précise leur engagement sur le damier politique de l'Aurès : refoulés par les Ouled Daoud, ils éprouvent à leur égard une rancune séculaire toujours prompte à se manifester. La littérature militaire, condensée par Lartigue (1904), ajoute quelques précisions sur les étapes de leur soumission. La prise de M'chounèche par le duc d'Aumale, le 15 mars 1844, ouvre la conquête de l'Aurès. En mai 1846, trois fractions des Oudjana restaient insoumises : l'armée razzie six mille moutons, une centaine de bœufs, pille les greniers d'orge, enlève quelques femmes. C'est la fin de la résistance guerrière (*ibid.* : 216). Les Français placent la tribu sous le contrôle d'un chef, mais ses nouveaux administrés restent récalcitrants et refusent de payer l'impôt. Une nouvelle expédition, en mai 1848, les réduit à merci. Les biens des fractions réfractaires sont redistribués, les meneurs pris comme otages. Les Oudjana n'apparaissent pas dans la grande insurrection de 1871 qui enflamma l'Est algérien. Dès les premières opérations conduites par le duc d'Aumale, c'étaient surtout les populations des vallées de l'Oued el-Abiod (Ouled Daoud) qui figuraient au premier plan des soulèvements. La révolte de 1879 laisse à nouveau les Oudjana hésitants. Selon Lartigue, quelques-uns d'entre eux viennent grossir les rangs des rebelles, une fraction voudrait combattre mais la tribu reste indécise. Elle se contente d'envoyer une délégation au chef des insoumis : s'ils remportent un premier succès contre les Français, les Oudjana interviendront. La répression ne les épargna pas tout à fait ; une lourde amende les frappa d'autant plus durement que trois années sans récolte avaient affamé les hommes et amenuisé leurs troupeaux (*ibid.* : 252-264).

En 1975, à Yabous, dans l'ancien territoire des Beni Oudjana, j'ai demandé aux plus vieux de me raconter ce qu'ils savaient du passé. C'était cent vingt-sept ans après la soumission de leurs ancêtres. Eux-mêmes, nés peu après 1900, furent élevés dans la paix des tribus dont les terres avaient déjà été morcelées et fractionnées par les décrets du sénatus-consulte. Ils gardent cependant en mémoire quelques récits entendus dans leur enfance.

De l'histoire générale de l'Aurès, quelques faits vagues. C'était autrefois une région indépendante, gouvernée par une reine, la célèbre Kahéna. Survint la domination turque qui ne mit pas fin aux luttes tribales :

« Les Touaba [Ouled Daoud] étaient vers Biskra, et les Beni Oudjana étaient vers M'chounèche. Mais il y avait la guerre entre eux, les Beni

Oudjana fuirent devant les Touaba jusqu'ici... Ils [les Touaba] habitaient à Taben Dout, Tighanimine et sur toute la vallée de l'Oued el-Abiod » (Hadj Belkacem Arif, né en 1906).

Près d'un siècle après la chronique recueillie par Masqueray, le récit est identique ainsi que la liste des alliés et des adversaires. L'ancrage de ces traditions dans une toponymie précise laisse deviner un fort sentiment de territorialité qu'exprime le sûr repérage des espaces gagnés et perdus.

De ces politiques anciennes, les faits les plus saillants restent les batailles telles qu'elles se racontaient encore au début de ce siècle. Les récits, d'une surprenante précision, ne varient pas d'un narrateur à l'autre : ils situent les lieux d'affrontement, détaillent leur origine et tiennent minutieusement le compte des victimes de part et d'autre, comme si la guerre devait s'accompagner de règlements soigneux où pèserait le nombre des hommes tués :

« Les Ouled Ziane étaient ennemis des Beni Oudjana. Les Touaba aussi étaient des ennemis. Ils faisaient des couteaux et des fusils qu'on appelait *boumedjba*, puis attaquaient avec. Celui qui trouve son ennemi, il l'égorge et s'il trouve son bétail, il le prend [...] Mon grand-père m'a raconté. Il m'a dit qu'une fois, à Ain Daoud, il avait mille moutons qu'il gardait. Une nuit, il a entendu la marche des chevaux des Ouled Ziane qui venaient prendre ses moutons. Le grand-père a réveillé les bergers qui avaient chacun deux à trois cents moutons. Ils se sont sauvés et les Ouled Ziane sont partis. Mon père aussi m'a raconté. Il m'a dit que le grand-père avait perdu trois à quatre cents moutons pris par les Ouled Ziane à Draa Lahmer, qui sont ensuite montés où habitaient les Chorfa, sont tombés sur un poste de garde des Beni Oudjana et ont tué sept hommes... » (Hadj Belkacem Arif).

« Il y eut une bataille à Rbaa entre les Ouled Ziane, les Beni Oudjana et les Ouled Fadhel. Dans cette bataille il y eut soixante morts et un chien... » (Hadj Belkacem Boulaziz, né vers 1895).

On se bat pour des pâturages, on se bat pour razzier des troupeaux, on s'organise pour les défendre, on leur cherche de nouveaux espaces. Masqueray (1886 : 154) avait noté le vigoureux appétit d'herbages des Oudjana :

« Les Beni Oudjana pourraient à la rigueur se contenter de leur Chellia de la vallée de l'Oued Talha et d'une partie de la plaine de Mellagou ; cependant, il leur a fallu envahir plus d'une fois le Châra au Nord de l'Aourâs, et les luttes qu'ils ont soutenues dans cette entreprise contre le *maghzen* de Chemora sont assez célèbres. »

Au début du siècle, plus de batailles, le soin des troupeaux domine la vie quotidienne :

« En hiver, on descendait près de Bouateb. Là, on mettait la tente et au printemps on venait ici, puis on repartait là-bas l'hiver. Autrefois, les gens n'avaient pas beaucoup de récoltes [...] La terre avait le temps de se reposer et on labourait après. Il y avait des gens comme nous qui possédaient jusqu'à mille brebis pour une seule personne seulement. Le dernier parmi nous possédait entre cinquante et soixante brebis [...] Mais l'histoire m'a démuni » (Hadj Belkacem Arif).

« Notre grand-père a eu mille moutons. Maintenant, comme on cultive beaucoup, on n'arrive pas à élever les moutons. Ils n'ont pas de place... Avant, on ne cultivait pas comme maintenant. Avant, le plus riche cultivait huit à dix *saa*⁴ et maintenant, trente à quarante *saa* » (Ahmed Maache, né vers 1883).

« Ce n'est pas seulement les Beni Oudjana qui ont beaucoup de troupeaux, mais tous les habitants de l'Aurès [...] Ils n'aiment pas cultiver beaucoup. Leur travail, ce n'est que l'élevage des moutons » (Hadj Belkacem Boulaziz).

A cette époque, pas d'habitat fixe, mais des tentes et des mouvements saisonniers. En 1896, les rédacteurs du procès-verbal de délimitation des douars soumis au sénatus-consulte le confirment :

« Les habitants de la partie nord de la tribu des Beni Oudjana établissent tour à tour, dans la plaine, leurs résidences d'hiver voisines de leurs labours, préservées des grands froids et des neiges, et dans la montagne leurs résidences d'été à proximité des pâturages que conservent l'ombre des grands bois et le voisinage des sources fraîches et nombreuses. »⁵

Le même procès-verbal note que les Beni Oudjana contrôlaient approximativement un territoire de 91 000 hectares où vivaient près de cinq mille personnes réparties en six « fractions ». La tribu fédérait des rameaux divers et les informateurs âgés ont de ces rameaux, de leurs origines, de leurs spécialisations, de leurs apparentements ou pseudo-apparentements, de leur localisation dans l'espace des Oudjana, une connaissance précise et sans faille. On touche là au point où le thème de l'union sacrée face à l'adversaire s'efface devant des diversités, des histoires hétérogènes, des inégalités : des généalogies singularisées prennent le pas sur l'entité tribale et distribuent des groupes restreints dans l'espace. Mais la dimension guerrière ne s'oublie pas. Les fractions courageuses se seraient réparties les positions qui permettaient de défendre les personnes et les troupeaux contre les coups de main. « Les Ouled Meferadj faisaient la guerre contre les Ouled Ziane du côté d'Ain Mghat, les Ouled Arif du côté du Chélia. »

4. Un *saa* représente 16 décalitres soit, en moyenne, pour des grains pesés à Yabous, 140 kg de blé dur ou 80 kg d'orge. L'expression « cultiver 10 *saa* » signifie semer 10 *saa*.

5. Procès-verbal du sénatus-consulte concernant la tribu des Beni Oudjana, consulté aux Archives cadastrales de Constantine.

Quant aux Laarba, les traditions — celles qui proviennent d'informateurs issus des fractions combattantes — ne leur reconnaissent aucun courage ; c'était des gens de l'arrière. Les positions occupées sur le terrain se définissent comme avant-poste, point d'observation des ennemis, zones de contact : la notion de territoire reste strictement liée à la capacité de défense du groupe.

Ces chroniques, enregistrées en 1975, ne diffèrent guère de celles retranscrites par Masqueray. Rien d'étonnant, il les avait lui-même entendues de contemporains des pères ou des grands-pères de mes informateurs. Même goût pour l'épique et le pastoral, pour une histoire qui inscrit la personnalité collective de la tribu dans un espace âprement défendu, pour l'effacement des personnalités distinctes en une synthèse d'action, même précision de certains détails : après tout, Masqueray aurait scrupuleusement reproduit la parole de ses interlocuteurs, et la conformité entre récits distants d'un siècle atteste sa rigueur, assure l'authenticité et la fermeté de la tradition orale. Pour des raisons déjà évoquées, il aurait seulement accentué les thèmes militaires, et, généralisant à l'Aurès des traditions locales, leur aurait donné une formulation théorique.

Les chroniques de migrations et de fondations telles que les notes de Masqueray ou des commissaires du sénatus-consulte nous les transmettent, comme celles que j'ai pu encore entendre, s'organisent selon une séquence simple. Un groupe, issu d'un fondateur mythique, vient, assimile des autochtones, s'incorpore des nouveaux venus et, de défaites en victoires, se déplace lentement jusqu'à son actuel territoire : un schéma historique qui justifie la configuration présente, les alliances et les antagonismes. Ce scénario ne retient du passé que les événements qui construisent l'entité tribale et soutiennent une idéologie de cohésion. La tradition met en scène une synthèse politique, laisse en coulisses les jeux subtils qui agrègent certains ensembles de parenté, en isolent d'autres, imposent des suprématies, déterminent des spécialisations. C'est précisément en cela qu'elle affirme une théorie : généralisée, elle peut être dite par tous ; simplificatrice, elle constitue le socle de la conscience historique ; syncrétique, elle définit une personnalité collective idéale ; bref, elle développe et illustre, selon le mot de J. Berque, cette « aptitude maghrébine aux grands ensembles ».

Les tribus affaiblies par la paix coloniale, immobilisées par les morcellements administratifs, s'atténuèrent les définitions de l'univers tribal dont la force et la cohérence avaient impressionné les premiers observateurs. En témoigne notamment le changement d'optique de la littérature qui se replie sur « l'infiniment petit du groupe agnatique » et veut connaître une quotidienneté prise dans les réseaux de la vie d'une maisonnée fermée sur elle-même, d'une parenté étroitement définie : relevés de plans de maisons, de leur mobilier, descriptions d'artisanat, études de familles attachées à leur toit, enracinées dans un terroir amenaisé ; Mathéa Gaudry (1929) a excellé dans cette ethnographie du groupe domestique. Ou bien, les valeurs essentielles aux anciennes politiques, celles de

l'honneur, de l'entraide, de l'alliance sont rapportées à des ensembles de moindre envergure ; l'intimité que Germaine Tillion (1938) réussit à établir avec les gens de l'Aurès donne une vie singulière à cette approche.

Ces déplacements d'intérêt suggèrent un profond remodelage des sociétés aurasiennes, contraintes de vivre leur espace selon d'autres usages, d'intérioriser les effets de la violence étrangère. Bernard et Lacroix pressentaient, dès 1906, combien l'édifice tribal, vulnérabilisé, se déséquilibrait sans retour :

« Une transformation lente mais incontestable se produit dans les mœurs, les habitudes et la façon de vivre des tribus nomades soumises à notre autorité. Cette transformation, comme on pouvait s'y attendre, est surtout sensible chez les tribus agricoles de la lisière du Tell. Deux phénomènes sont à distinguer : (1) Les migrations ont diminué d'amplitude et de fréquence. Peu à peu les parcours se resserrent ; les tribus et les fractions s'isolent davantage les unes des autres, les transhumances s'exécutent par fractions moindres, et les troupeaux divisés trouvent, sans se déplacer autant, des pâturages suffisants [...] (2) Sans renoncer à faire transhumier les troupeaux, on les confie à des bergers. On 'divise la tente', selon l'expression consacrée [...] Si garder les moutons et les faire transhumier devient un métier, c'en est fait de la vraie vie nomade pastorale. Cette modification a des conséquences sociales de premier ordre » (Bernard & Lacroix 1906 : 107).

Amenuisement des groupes qui se rétractent, toutes les descriptions concordent : au début du xx^e siècle, la tribu expansionniste et sa poétique guerrière qui magnifiait l'unité des hommes, des troupeaux et de l'espace, s'effacent devant un nouvel ordre. Les Français le prédisaient meilleur, il ne le fut guère, il fut surtout autre.

Démembrements et désarticulations : la chirurgie coloniale

Aux canonnades succédèrent une réforme foncière et une réforme civile qui voulaient la désagrégation des formations précoloniales. L'application du sénatus-consulte de 1863 et l'introduction de l'état civil imposèrent de nouveaux découpages et déterminèrent d'autres modalités de la parenté. Les décrets n'auraient pu agir qu'en surface, ils pratiquèrent en fait une formidable chirurgie politique. A cet égard, moins directement bouleversé que d'autres régions algériennes par la mise en place des infrastructures de production nécessaires à l'économie coloniale, l'Aurès, soumis à l'efficacité du scalpel administratif, révèle combien des mesures imposées de l'extérieur et dictées par l'impératif de la centralisation étatique réussirent peu à peu à fractionner et figer des effervescences collectives.

Le sénatus-consulte de 1863, suivi par la loi du 26 juillet 1873 et celle du

22 avril 1887, tout en tenant compte des anciennes pratiques foncières, déposés largement la paysannerie et contribua à morceler les patrimoines. Dans sa magistrale étude des relations entre les Algériens musulmans et la France, C. R. Ageron (1968 : 101) détaille les effets de ces lois spoliatrices et cite le Gouverneur général Tirman lui-même : « Je puis dire que dans les territoires où elle [la loi de 1873] a reçu son exécution, on trouve aujourd'hui peu d'Indigènes ayant conservé leurs propriétés et beaucoup qui sont devenus les ouvriers des terres dont ils étaient autrefois les propriétaires. »

Je tenterai de montrer comment, chez les Beni Oudjana, s'opéra cette lente mais irréversible destruction des modes de vie anciens. Une seule tribu : un microcosme. Soit, mais à cette échelle se discernent les plaies non cicatrisées, les découragements, les replis et les raidissements qui font obstacle aux entreprises venues de l'extérieur comme aux initiatives locales. Délaissée par la colonisation — la première école fut ouverte en 1952 —, ravagée par la guerre de libération, abandonnée — de même que les autres régions d'agriculture montagnarde — par l'État algérien indépendant, l'ancienne tribu ne connaît pas seulement la misère matérielle. Ses bases sapées, intimement dépossédée et privée de toute stimulation à se reconstruire, elle se crispe sur des normes d'autant plus implacables qu'elles ont été amputées des pratiques qui leur donnaient chair et sang : le travail, la circulation des hommes, des biens et des symboles en des réseaux modelés par une histoire longue et complexe.

La décision d'application du sénatus-consulte aux Oudjana signée le 18 octobre 1894, les opérations de délimitation de la tribu et des douars s'effectuèrent fin 1896 ; le procès-verbal, achevé le 22 août 1904, fut définitivement arrêté le 17 décembre 1909. A cette date, les Oudjana, dont les frontières ont été fixées et cartographiées, composent avec les Amamra la commune mixte de Khenchela. Une *Notice relative aux communes mixtes*, texte manuscrit daté de l'année 1883, déposé à la Wilaya de Constantine, trace un bref historique de la tribu.

Au XVIII^e siècle, les Ouled Daoud chassèrent de la vallée de l'Oued el-Abiod deux fractions, les Laarba et les Ouled Aneur. Des racontars prêtent à ces dernières bien mauvaise réputation : venues dans ce site poussées par la famine, elles se seraient livrées à la détestable activité du brigandage jusqu'au moment où, excédées, leurs victimes se liguent et les font déguerpir ainsi que deux autres fractions, d'origine arabe, les Badchia et les Chorfa. Les vaincus se dirigèrent vers la plaine du Mellagou et le mont Chélia où vivaient les Menacir et les Ouled Si Moussa. Nouveaux venus et occupants fusionnèrent, mais au moment de la conquête française, la tribu conservait les traces encore visibles de sa formation. Les six fractions d'origine gardaient leurs traits distinctifs et entretenaient des rapports inégalitaires : les Laarba, les Ouled Aneur et les Menacir payaient un tribut aux Badchia, prestation qui fut supprimée par l'administration française.

Voici donc les Oudjana définitivement cantonnés et contraints d'apaiser

leur virulence. C'est qu'à la fin du XIX^e siècle, les représentations coloniales de la tribu se précisent et dénoncent les activités « douteuses » de cette unité politique :

« L'agrégation de familles qu'on désigne sous le nom de tribu peut être considérée comme l'unité politique, c'est-à-dire comme responsable des actes extérieurs des membres de la collectivité vis-à-vis des agglomérations voisines. La tribu sera donc l'unité politique des indigènes, comme la famille est l'unité sociale [...] En somme, la tribu est essentiellement constituée en vue de la guerre et du brigandage, soit pour leur résister, soit pour les pratiquer » (Bernard & Lacroix 1906 : 277).

Même interdite de brigandage, la tribu était vécue par ceux qui en portaient le nom comme une référence politique essentielle. Aussi sa subdivision en douars fut-elle conçue comme l'arme du démantèlement, et ceci dès les premières applications du sénatus-consulte. Une circulaire de Mac-Mahon, du 6 février 1866, dit clairement les choses : « Le but du sénatus-consulte est de désagréger la tribu pour la fractionner en douars-communes » (Ageron 1968, I : 141)⁶.

Quatre douars furent taillés dans le territoire des Oudjana : Yabous, Mellagou, Taouzient, Chélia. Ils auraient déjà été définis par les responsables militaires qui, dès 1869, les avaient placés chacun sous l'autorité d'un « scheikh »⁷. En 1869, les enquêteurs du sénatus-consulte les maintiennent, sans préciser quelles parties de la tribu le douar associe. Désormais, cette « timide amorce d'une commune » (Berque 1962 : 129) devient unité de recensement des hommes et du bétail, circonscription fiscale, réserve de ressources forestières pour les seuls habitants du douar : légalement, la tribu n'existe plus.

Quelques chiffres accompagnent le procès-verbal ; il serait imprudent de leur accorder un trop grand crédit. Ainsi, selon les deux premiers recensements effectués douar par douar respectivement en 1896 et en 1906, la population de la tribu serait passée de 4 960 à 8 824 unités, tandis que son cheptel aurait diminué de plus de la moitié pour les caprins, de la moitié pour les bovins et du tiers pour les ovins ! Sans doute les Oudjana, instruits par quelques expériences décevantes, ont-ils appris, en l'espace de dix ans, à montrer leurs enfants mais à cacher leurs troupeaux... pratique qu'ils maîtrisent encore fort habilement de nos jours. Moins sujette à caution, la répartition par douar des forêts et des terres arables ou pâturages manifeste des inégalités. Mellagou (40 000 ha) et Taouzient (29 000 ha) sont plus vastes que Chélia (16 000 ha) et Yabous

6. L'étrange notion de « douar-commune » dénote le caractère à la fois destructeur et futuriste du sénatus-consulte de 1863. La circulaire Mac-Mahon n'en souligne que le caractère anti-tribu ; d'autres instructions désignent le douar comme le germe de la commune, comme le moyen d'initier les colonisés à l'intérêt communal.

7. *Notice relative aux communes mixtes* (1883). Texte manuscrit consulté à la bibliothèque de la Wilaya de Constantine.

(12 000 ha) ; la forêt occupe plus de la moitié de Mellagou (26 000 ha), Yabous et Chélia présentent la plus faible superficie cultivée (respectivement 1 500 contre 6 000 ha à Taouzient et 4 000 à Mellagou) et les communaux les plus réduits (2 500 et 6 300 ha pour 12 000 ha à Mellagou et 13 000 ha à Taouzient). La qualité des recensements se révèle trop douteuse pour tenter d'établir une relation entre l'importance de la population et celle des surfaces cultivées et des communaux. Taouzient à lui seul aurait été presque aussi peuplé que les trois autres douars : il est vrai qu'il dispose d'une plaine très vaste, propice à l'agriculture.

Le procès-verbal distribue la population de chaque douar en « fractions » dont il donne seulement les noms : vingt groupements se trouvent répertoriés, sans que soit indiquée leur relation d'appartenance à l'une des six grandes fractions primitives de la tribu, exception faite des Chorfa éparpillés sur l'ensemble du territoire.

En même temps que les opérations déclenchées par le sénatus-consulte délimitaient, fractionnaient, imposaient des contraintes qui bouleversaient les ressorts de l'économie pastorale, l'introduction de l'état civil fragmentait de façon décisive les larges collectifs soudés par des généalogies communes. Les tenants de la réforme prétendaient à une identification plus précise des individus et dénigraient la confusion du système indigène. Argument de surface: il s'agissait, en réalité, de déterminer des ensembles familiaux considérablement plus réduits. Aussi, à dater de 1882, fut-il demandé aux chefs de famille de se choisir et de déclarer un nom qui serait désormais porté par leurs descendants. C'était remplacer les apparentements souples des « fils d'un tel », extensibles selon les situations, par une toute nouvelle rigidité patronymique. Les « noms de famille » isoleraient définitivement les souches les unes des autres, sur les registres et dans les sentiments... En 1909, la réforme était achevée chez les Oudjana, ainsi qu'en témoignent les signatures des notables de *djemâa* sur le procès-verbal du sénatus-consulte. Les plus vieux me l'ont confirmé : leur père ou leur grand-père avait choisi un nom pour l'état civil, ce même nom qu'ils portent maintenant et qui est devenu celui de la « famille ».

Pourquoi imputer la responsabilité d'un traumatisme si grave à ces deux réformes qui n'avaient après tout frappé la tribu qu'en deux points ? C'est qu'elles avaient directement touché au cœur. Aussi orientées et fragmentaires soient-elles, chroniques et relations du passé laissent percevoir cette intime relation entre les politiques généalogiques et l'écologie, cette humanisation d'un paysage si rude. Les populations furent dépossédées de ces lents projets qui orientaient leurs alliances et leurs travaux. En 1896, les premières « pièces » du sénatus-consulte leur laissaient encore des droits d'usage sur toutes les forêts de l'ancien territoire tribal. En 1909, la stricte application de la loi forestière du 21 février 1903 réduisait aux limites du douar leurs droits de pacage et d'utilisation de la

forêt⁸. Rivés à un terrain strictement contrôlé, les éleveurs valorisent le champ au détriment du parcours, subissent le seul jeu de l'héritage, l'inéluctable réduction du patrimoine foncier, en même temps que leur univers généalogique se replie sur la société restreinte des lignées patronymiques.

De cette désagrégation d'un monde, je ne peux dresser que le constat extérieur, décrire les formes actuelles et les traits d'une quotidienneté soumise au dénuement. Mais seul un discours intérieur pourrait donner sa véritable mesure au bouleversement, ce discours dont J. Berque (1962 : 130-131) évoquait l'irremplaçable valeur :

« la vieille société se décompose à vue d'œil, et cherche de nouveaux moules. Bien qu'incroyablement éloignée du fonctionnaire français, qu'elle voit sur place de plus en plus rarement, elle subit la pénétration du système jusque dans ses profondeurs. L'homme et le paysage se modifient dans l'ambiguïté pseudo-municipale et sous le voile legaliste qui couvrent et dénaturent, sans les abolir, d'archaïques débats. Seuls des historiens, ou des romanciers du cru, pourront nous dire, un jour, ce qui s'opère de déchirements, d'adultérations, et de créations dans ces intimités rustiques ».

La tribu « sénatus-consultée » et le réduit de la mechta

Les politiques coloniales mises en œuvre par le sénatus-consulte et l'état civil s'accomplirent ; les cibles visées furent touchées. Cependant, le saccage des tribus ne fit pas table rase des sensibilités populaires, qui résistèrent d'autant plus farouchement que les soubassements matériels où elles s'enracinaient subissaient une irréversible dégradation. Il en résulta des figures mixtes, à la fois reculs et résistances, constats de défaites et remparts ultimes.

Chez les Oudjana, tout au moins pour le regard étranger, ces figures font à ce point corps avec l'espace qu'elles en paraissent immémoriales. Aussi faut-il leur restituer une histoire — c'est-à-dire refuser l'idéalisme d'une tradition qui se suffirait à elle-même — et en retrouver les logiques contradictoires — c'est-à-dire confronter la pratique et l'imaginaire. Non pour découvrir le caché du réel, non pour établir un système qui, du désordre, trouverait la cohérence, mais bien plutôt pour intensifier les énigmes et rendre illusoire l'espérance de les résoudre,

8. Cette loi renforce le contrôle exercé par les Eaux et Forêts. En témoigne l'étude de AGERON (1968, II : 776-791). Des pratiques ancestrales, indispensables à la survie, se voient surveillées, limitées par les gardes forestiers, enclins à réprimer « trop brutalement la moindre infraction » (*ibid.* : 785). Le procès-verbal du sénatus-consulte précise la teneur des droits d'usage reconnus aux habitants du douar sur les immeubles appartenant à l'État, c'est-à-dire sur les forêts incluses dans les limites du douar : droit de parcours pour les troupeaux, droit à la délivrance, sous contrôle du Service des Eaux et Forêts, du bois de chauffage, des perches pour la construction et l'entretien des gourbis et la fabrication d'instruments aratoires, droit à la délivrance de l'alfa pour la couverture des habitations, les nattes, cordes et autres objets destinés à l'usage personnel des habitants du douar, ou pour la nourriture de leurs bestiaux pendant l'hiver.

sans pour autant afficher ce doute radical qui prélude aux futures certitudes.

En 1975, l'identité tribale se définit par la connaissance précise de frontières : pour les désigner, des lieux-dits, des rivières, des chemins, des ruines romaines. Il y a un siècle, ces lieux de contact étaient tenus pour les zones de plus grand danger, d'affrontements inévitables. Le désarmement des tribus et la paix administrative les ont neutralisées ; les anciens repères sont devenus des signes cartographiques. La combativité qui, à tout moment, jetait les uns contre les autres Beni Oudjana et Ouled Daoud dans la plaine de Tahammet, ne figure plus que dans les récits des vieux chroniqueurs. Reste l'intériorisation d'une géographie familière à tous, qu'exprime une riche toponymie.

C'est le douar qui concentre, de nos jours, des particularismes affectifs et idéologiques. La multiplication des droits limitatifs d'usage introduits par le sénatus-consulte, sans cesse affinés et consolidés — ainsi qu'en témoigne la suite des procès-verbaux déposés en archives —, n'a pas peu contribué à créer cet « esprit de douar », enraciné dans un espace balisé par des interdictions et des autorisations portant sur les activités les plus essentielles : les pacages, la culture, l'usage de la forêt, la chasse. A Yabous, où j'ai le plus longuement séjourné, ce sentiment persiste. Pourtant, rassemblé avec Taouzient pour former la commune de Faïs, Yabous n'a plus de statut administratif propre : cela n'empêche pas ses habitants, lors d'élections communales, d'analyser les enjeux et d'élaborer des stratégies en fonction de leur douar. Il est vrai que l'existence à Taghrist (le centre villageois de Yabous) d'une antenne municipale, d'une école, d'un poste de santé et d'un souk hebdomadaire, restreint les déplacements au chef-lieu.

Construit sur les ruines de la tribu, le douar réaliserait pour une part le plan colonial et tendrait à être vécu comme une commune : il inspire, il est vrai, des projets collectifs. Cependant, des unités clairement reconnues, les mechtas, en diversifient intégralement l'espace. En 1973, à Yabous, cent trente-huit familles formaient une population d'approximativement six mille individus et se répartissaient en sept mechtas. Si, chez un hôte, j'évoque le nom d'une mechta — les Ouled Mahboub, par exemple —, il précise sans hésitation les différentes familles qui s'en réclament ; si, à l'inverse, je cite une famille, il me désigne la mechta à laquelle elle se rattache. Catégorie claire à première vue que ce regroupement de familles — désignées par leur nom d'état civil — en unités plus larges.

Si je circule, accompagné d'un habitant de Yabous, la mechta devient une direction qu'il me montre de Taghrist, centre géographique du douar ; d'un côté, vers l'est, les Ouled Mahboub et les Ouled Mohammed, de l'autre côté, vers l'ouest, les Ouled Medjahed, les Ouled Meferadj, les Ouled Abdallah, les Ouled Abd-el-Aziz et, à l'écart, isolés dans une large clairière de la forêt, les Chorfa. Mais que l'on ne s'imagine pas les mechtas comme de petits territoires compacts et tranchés. Ainsi, les Ouled Mahboub occupent deux sites, l'un de montagne, l'autre de plaine : leur mechta se trouve à la fois dans ces deux lieux où se groupent des

familles qui se reconnaissent le plus souvent des liens généalogiques, ce qui n'exclut pas la présence de familles non apparentées. Il ne s'agit donc pas d'un espace homogène, localisé et limité, qu'un nom désigne, qu'une organisation culturelle anime et où domine la parenté.

Chez les Oudjana, la notion de *mechta* exprime en raccourci l'effet des politiques administratives et de la transformation de l'économie pastorale. Et d'abord, la fixation des populations. A cet égard, le mot mérite un bref historique de ses usages. Un texte de Bernard et Lacroix tente, en 1906, d'éclaircir les choses :

« Dans le cercle de Marnia par exemple, certaines tribus [...] n'habitent que des *maisons* ; les autres [...] habitent bien sous la tente, mais ne déplacent leur douar que rarement [...] De même, les indigènes de la lisière sud de l'Ouarsenis [...] ont résidence d'été et résidence d'hiver ; en été, ils habitent la tente, en hiver, la *mechta* (étymologiquement, la *mechta* veut dire maison d'hiver). Les Abd-en-Nour vivaient tous sous la tente avant la conquête française. Ils ont d'abord construit des *mechtas* ou des gourbis couverts en chaume pour abriter quelques laboureurs laissés auprès des cultures ; puis, peu à peu, un grand nombre de familles ont renoncé à la vie nomade pour se fixer définitivement sur un point. La *mechta* a cessé d'être un campement d'hiver [...] La conséquence de la création des *mechtas*, qu'il vaudrait mieux nommer *dechera* ou villages, est la fixation graduelle des populations » (Bernard & Lacroix 1906 : 248-250)⁹.

Les vieux de Yabous le répètent à satiété : dans leur jeunesse ils ne connaissaient que la tente et se déplaçaient entre plaine et montagne, en fonction des saisons, pour s'assurer des pâturages. La production de céréales, bien plus réduite à cette époque, constitue aujourd'hui, pour le plus grand nombre, soit l'unique, soit la principale ressource. De plus en plus rigoureux, l'impératif céréalier a induit une rareté foncière, une généralisation des labours et un cycle plus court de rotation des cultures. En même temps, les pasteurs devenant agriculteurs, la mobilité perdait sa raison d'être, les hameaux se figeaient.

La situation actuelle conserve pourtant des traces de l'ancienne appropriation de l'espace. Ainsi la plupart des maisonnées disposent-elles à la fois de parcelles en plaine et en montagne, mais sans spécialiser leurs activités en fonction du site. Même sur le versant montagnard, en terres irriguées, les céréales concurrencent les jardins et les vergers. Dans de nombreux cas, les familles possèdent également deux habitations, devenues des bâtiments fixes entre lesquels se répartissent les ménages qui composent le groupe : des mouvements strictement masculins se sont substitués aux anciennes migrations collectives. Chaque homme a en effet la possibilité d'être accueilli à tout moment dans l'autre résidence. Les quatre

9. AGERON (1968, I : 141) note que l'administration projette la notion de douar sur les réalités signifiées par les termes *dechera*, *mechta*.

frères Achika possèdent ensemble trois maisons : une en montagne, une en plaine, une au village de Taghrist. Instituteur, Salah occupe en permanence avec sa femme et ses enfants l'habitation de Taghrist, tandis que ses frères sont installés dans les deux autres demeures. Cette répartition n'interdit à aucun des partenaires d'aller loger, quand il le veut et parfois pour une longue période, dans les foyers fraternels.

Le texte précité de Bernard et Lacroix indique clairement une propension coloniale à se servir de mots anciens pour désigner des réalités instaurées par circulaires. Manipulations linguistiques qui donnent l'illusion d'un mouvement historique autonome et pacifique. Oubliés les travaux des commissaires délimitateurs qui ont arrêté les frontières des tribus, des douars, mesuré les pâturages, prescrit les limites d'usage..., la mechta leur apparaît comme le mouvement d'une évolution naturelle : le campement des nomades devenu spontanément agglomération de gourbis, puis de maisons ! La persistance du mot mechta contribue à occulter le contexte ; il sert à présenter comme un choix les effets de la contrainte et à masquer les ruptures entraînées par le sénatus-consulte.

Yabous occupe un site très fractionné, fermé au sud par le massif du Chélia. Une vallée orientée sud/nord tranche les contreforts, d'autres vallées les découpent, les fragmentent selon l'axe est/ouest. Les contreforts s'achèvent par un abrupt, limite sud d'une plaine large de trois à quatre kilomètres, verrouillée au nord par un anticlinal (Draa Delaa) qu'une gorge (Foum Bouateb) permet de franchir. Cette plaine intérieure, crevassée par l'érosion, s'étend à l'est jusqu'à Taouzient ; à l'ouest elle se prolonge vers le village de Foum Toub. L'ensemble forme un paysage magnifique et compliqué qui, sur un espace relativement restreint, présente toutes sortes d'oppositions, de la forêt de cèdres, sur les hauteurs, à la plaine céréalière ; de la vallée où trouvent place des jardins irrigués à la gorge propice aux embuscades. Zones de maisons faiblement dispersées ou petits villages plus compacts composent les sept mechtas du douar. Terroirs ? Quartiers ? Rien de cela, on dit plutôt « chez les Ouled Meferadj » ou « chez les Ouled Abdel-Aziz »...

L'approche de ces hameaux par un habitant du douar qui n'appartient pas à la mechta déclenche tout un rituel d'accueil et de surveillance : repéré et annoncé par les enfants, il attend que son hôte vienne à sa rencontre et l'accompagne ; il n'avance pas sans y être invité. Ainsi l'espace du douar se trouve-t-il entièrement sensibilisé par ces blocs de voisinage qui se différencient les uns des autres, sectionné sous l'effet de frontières invisibles mais fixées dans les mœurs.

Dûment « sénatus-consultée » et contrôlée, la tribu a opéré un lent mouvement de repli. La perte de son autonomie politique, le déclin de sa vitalité pastorale, sa mise à l'écart — toujours actuelle — de la modernisation économique, ont reporté sur le douar projets et sentiments collectifs. Encore est-ce seulement à des occasions très précises et suscitées par des initiatives extérieures, telles

des élections. L'essentiel des contrôles assumés par un groupe à l'égard d'un espace se concentre sur les mechtas, vestiges enracinés au sol des anciens campements provisoires, héritières d'entités sociales certes plus vastes et mobiles, mais cristallisations encore vivaces de solidarité.

Leur recensement exhaustif indique qu'un nom de mechta désigne toujours des familles liées par une généalogie commune, mais que ce noyau tolère des groupes étrangers — sans les assimiler — en les traitant comme des alliés. Tolérance de fait, les maisonnées voisines ont ainsi surmonté le disparate des origines et construit le cadre de la mechta. Dans cet espace, les gens résistent aux politiques d'émiettement en leur opposant le langage et les habitudes de la parenté. Cependant, des ensembles tribaux ruinés ne subsistent que des résidus à peine déchiffrables : c'est que l'état civil acheva l'offensive du sénatus-consulte.

La tribu sur les registres d'état civil

Lorsque j'entrepris de relever les généalogies des gens de Yabous, mes questions firent croire à un complément de l'enquête « Déclaration de résidence » qui venait d'avoir lieu dans le cadre de la « Révolution agraire ». Chaque groupe patronymique m'adressa un délégué : il rassemblait toutes les parentés actuelles en une lignée remontant jusqu'à l'introduction de l'état civil ; ou bien plusieurs représentants s'employaient à reconstituer les lignées lorsque de nombreuses maisonnées portaient le même patronyme. Les généalogies de cent cinq familles sur les cent trente-huit qui peuplent Yabous furent ainsi établies. Les vieux mémorialistes acceptèrent volontiers de commenter ce recensement et me signalèrent que ces fragments familiaux distincts ne devaient pas me cacher les anciennes configurations dont les mechtas tirent leur origine. Ce savoir historique diffère des chroniques guerrières, héritage épique et testament politique de la tribu. Non qu'il ne soit tout aussi engagé : il se fait l'écho d'un monde où l'idéologie de la parenté ordonnait des territoires, consolidait l'unanimité des fractions, ces sous-unités de la tribu reconnues, énumérées et nommées par les observateurs anciens, mais dont la formation et les caractères leur paraissaient énigmatiques.

Un premier constat : la délimitation administrative traversa les fractions, dont les vieux, unanimes, m'indiquent la distribution sur plusieurs douars. Chassée autrefois de la vallée de l'Ouled Daoud, la fraction des Ouled Ameer a été partagée entre Yabous et Bouhamama ; celle des Laarba possède la plupart de ses descendants à Taouzient ; les Chorfa se trouvent disséminés sur tout l'ancien territoire des Oudjana. Le douar Yabous comprend donc trois fractions différentes mais tronquées, auxquelles les informateurs articulent les sept mechtas du douar. Pour les Ouled Ameer, trois mechtas — Ouled Abdallah, Ouled Abdel-Aziz, Ouled Medjahed — plus celle des Ouled Meferadj, d'origine généalogique distincte mais rattachée à cette fraction « parce qu'ils combattaient toujours

avec elle ». Pour les Laarba, deux mechtas — Ouled Mahboub et Ouled M'Hammed —, une seule mechta enfin pour les Chorfa.

Deuxième constat : les chroniqueurs les plus âgés expliquent par les anciennes alliances entre fractions la géographie actuelle des mechtas ; cette érudition ne vaut qu'à l'échelle du douar : ils se contentent d'attribuer les autres composants des fractions aux douars voisins, sans plus spécifier les localisations. A cet égard, l'efficacité du sénatus-consulte est indéniable. Les collectifs du XIX^e siècle ne connaissaient pas de frontières légales comparables aux limites des communes françaises : le sénatus-consulte les a dessinées et instituées, ce fut le douar. Or la mémoire historique bute aujourd'hui sur ces délimitations ; bien sûr, quand ils recomposent les fractions, quand ils rappellent de vastes généalogies, les vieux tendent à surmonter la rupture des grands ensembles — « nous, les Ouled Ameur », « nous, les Laarba » ; ils l'entérinent cependant avec leur façon de composer des généalogies arrêtées par les limites du douar.

Hadj Belkacem Arif détaille un récit de fondation qui lui permet de relier trois mechtas à un ancêtre commun, Melouk, dont la postérité forma en partie la fraction des Ouled Ameur. Très simplifiée, voici cette histoire :

« Un jour, Melouk accueillit chez lui une folle qui venait de Seguia-el-Hamra. Elle lui promit que Dieu lui donnerait des enfants, mais des années s'écoulèrent sans apporter de naissance. Melouk finit par frapper la folle et la chasser de chez lui, non sans qu'elle prophétise encore : ' Tu auras des enfants, si c'est une fille, appelle-la Arifa, comme moi, si c'est un garçon, Arif. ' Un an plus tard naquit un fils que Melouk prénomma Arif. Sa femme était à nouveau enceinte lorsque Melouk reçut deux marabouts, Medjahed et Abd-el-Aziz. La même nuit, sa femme accoucha d'un garçon qui reçut le nom de Medjahed. Un an plus tard vint un troisième fils, Abd-el-Aziz, car en ces temps-là les marabouts et les fous étaient respectés. »

Telle serait l'origine des mechtas Ouled Abdallah (Belkacem, un Arif, met en avant, selon une pratique courante, le nom qui privilégie son propre groupe, mais les Ouled Arif sont plus connus comme Ouled Abdallah), Ouled Medjahed et Ouled Abd-el-Aziz. Après quoi, Belkacem me dicte les noms des petits-fils de Melouk ainsi que ceux de leurs fils qui choisirent un patronyme pour l'état civil et engendrèrent les familles actuelles, soit une trentaine.

Thèmes constants dans ces chroniques : les prédictions, la folie, les marabouts, la légendaire Seguia-el-Hamra. Quoi qu'il en soit, depuis Melouk, trois générations suffisent à Belkacem pour associer trois mechtas de la fraction des Ouled Ameur, pour assembler un nombre respectable de familles dont les patronymes diffèrent, pour apparenter plusieurs centaines d'individus. C'est bien ce que reprochaient les défenseurs de l'état civil aux systèmes indigènes d'identification : tous les noms étaient les mêmes, et fort peu se souciaient de faire remonter leur origine

au delà de leur grand-père. Et pour cause ! Cette mémorisation généalogique s'intéresse bien plus à souder les vivants qu'à recenser les morts. Pour cautionner son appartenance aux Ouled Ameur, il suffit de se faire reconnaître issu d'un petit-fils de Melouk et, si le besoin se fait sentir d'intégrer un allié, il n'est pas trop difficile de lui découvrir un aïeul parmi la postérité de l'ancêtre fondateur.

L'état civil détermina une autre mémoire de la parenté. La généalogie ne connaît plus que les descendants de celui qui, en 1882, fit le choix d'un nom de famille et les disjoint de ceux dont l'ancêtre prit un autre patronyme. Ainsi deux déclarants qui se disaient Ouled Meferadj durent-ils se distinguer : désormais, leurs descendants se départagent en deux souches patronymiques, Benzerara et Balouli. Nouvelle manière de procéder qui n'aurait pu qu'épaissir les registres communaux sans que les blocs de parenté en soient autrement affectés ? A la mairie, Abdallah Belkouchi ; à Yabous, Abdallah, fils de Slimane, fils d'Ammar, un Ouled Abd-el-Aziz des Ouled Ameur... Mais la pratique de l'état civil ne fut pas anodine.

Effet immédiatement visible pour le généalogiste dont j'ai tenu quelque temps le rôle : une rupture historique. Les hommes de 40 à 50 ans ne relient pas leur famille à un ancêtre qui aurait vécu avant l'introduction de l'état civil. Les vieux chroniqueurs rapportent les blocs patronymiques à des ensembles anciens, ils nomment des alliances et des filiations abrogées par l'administration française. Eux seuls rappellent encore, même affaiblis, les échos du passé pré-colonial, et surtout donnent aux rapports de la parenté et de l'espace une amplitude qu'ils ne possèdent plus. Les étiquettes qui, par exemple, règlent l'approche d'une mechta restent à leurs yeux explicables et ils veillent à leur respect. Pour les autres, elles font figure d'impératifs. Et la tradition pèse lourd qui ne vit plus que par un arsenal d'usages et de codes vidés d'histoire, privés des pratiques qui leur donnaient un sens.

En 1975, la mémoire généalogique tend à privilégier la lignée étroitement définie par la succession des pères au détriment de la plus vaste postérité d'un ancêtre. Les plus jeunes citent sans difficulté la suite des quatre ou cinq aïeuls qui étayent la filiation directe entre leur père et celui qui fit le choix du nom de famille. Mais ils ne font pas communiquer entre elles toutes les lignées regroupées sous leur patronyme en établissant, pour chaque génération, la liste des frères (à l'exception des frères de leur père). Ils se savent parents — par preuve homonymique — mais ne jettent plus les ponts qui font se rejoindre explicitement les cellules agnatiques. Quand j'ai pratiqué cet exercice, seuls les plus âgés effectuaient les coupes transversales qui, à partir des frères des grands-pères et arrière-grands-pères, connectent les différentes branches.

L'émergence de la suite des pères particularise et amenuise les groupes familiaux qui se morcellent à chaque génération, se pensent en individualités restreintes. Les Oudjana appliquaient depuis longtemps le principe *melk* et divisaient les

biens du père entre chaque fils. Mais l'extension de la production céréalière a survalorisé le patrimoine foncier. Les divisions successorales renforcèrent les lignes de fractionnement généalogiques d'autant que, par les hasards de l'inégalité numérique des fils à diverses générations, sont apparus de forts contrastes : paysans sans terre aussi bien que petits ou moyens exploitants portent le même patronyme.

Il n'importe plus guère de savoir si les Oudjana acceptèrent de bonne grâce ou non leur inscription sur les registres d'état civil : désormais entérinée, elle a légalisé la désarticulation de la tribu et le démembrement des fractions. Coexistent encore à Yabous deux modes contradictoires de conscience historique et de mémoire généalogique. L'un, « tribal », ancien, construit l'unité des blocs de descendance selon les solidarités d'intérêt et le plus vaste espace contrôlé : il décapite systématiquement les lignées agnatiques qu'il concentre en deux ou trois générations compactes, issues d'un seul ancêtre. Peu importe les distorsions : au prix d'un certain flou historique, on se sent Laarba ou bien Ouled Ameur à part entière, et c'est l'essentiel. L'autre, à l'inverse, discerne une souche principale, élague les lignes collatérales et replie les maisonnées familiales sur leur patrimoine. Le premier mode disparaît : il n'existe plus que pour les ultimes témoins d'un temps où la parenté signifiait des rapports politiques ; maintenant, leurs petits-fils et arrière-petits-fils, « état civilisés », n'intériorisent plus systématiquement les liens du sang.

« Parlons d'hier. Après plusieurs années de séjour auprès de ces tribus de l'Aurès méridional, j'étais devenue, comme mes hôtes, sensible à l'ordonnance harmonieuse des fêtes, image même de l'ordre public ; j'admiraient que le plan cadastral de la tribu s'y reflétât presque parfaitement, telle une personne dans un miroir, et qu'il fût reproduit exactement par les dispositions des tombes de chaque cimetière, calquées elles-mêmes sur les généalogies : celles-ci, en dernière analyse, constituant l'articulation du système tout entier. Dès que l'œil était assez exercé pour suivre dans les événements le dessin des causes, les modalités de la parenté permettaient d'expliquer les enchaînements divers de circonstances, même prévoir à coup sûr leurs conclusions [...] Quant à ce sentiment d'harmonie, de paix, de confiance, d'équilibre, de sécurité qui se dégageait de la répétition du même profil social à travers des formes très variées, il était senti fortement par l'ensemble de la population et j'ai pensé souvent qu'il lui tenait lieu d'art [...] Un état affectif très vibrant cimentait tout ; faute d'un mot plus précis, nous pouvons l'appeler fidélité ou mieux, honneur » (Tillion 1957 : 396).

Ces quelques lignes de G. Tillion se rapportent aux groupes méridionaux de l'Aurès qui, restés beaucoup plus tardivement sous administration militaire, ne connurent l'introduction de l'état civil et des autres réformes que vers 1920 (Tillion 1957 : 396). Elle-même enquêtait avant la Seconde Guerre mondiale,

une génération seulement après l'inscription de la tribu sur les registres communaux. Et ce texte laisse percevoir combien peu était touché le « plan cadastral généalogique » : à la même époque, les Oudjana avaient perdu ce pouvoir, cet « art » d'harmoniser espace et parenté, de se sentir vivre à l'unisson de la tribu. En 1957, G. Tillion évoque avec nostalgie ces équilibres disparus, non par passéisme, mais parce qu'elle pressent que la nouveauté n'apporte rien de bon ; au contraire, la perte des institutions protectrices s'aggrave de la pénurie foncière provoquée par l'accroissement de la population et le blocage des mobilités anciennes. Paupérisation et dépendance deviennent l'horizon indépassable¹⁰.

A Yabous, les prévisions pessimistes de G. Tillion ont été confirmées et la misère quasi générale, l'indigence d'une paysannerie condamnée à vivre au jour le jour, le surpeuplement — en un demi-siècle la population du douar a sans doute quadruplé — composent depuis longtemps le fonds où se désagrègent les anciennes institutions. La parenté tente de se survivre mais ne crée plus ni harmonie ni équilibre. Face au désarroi, elle maintient des apparences.

Bilan de la pauvreté

Faim, froid, isolement : d'un hiver passé à Yabous ce fut l'impression dominante. J'y revins, peu avant l'été, accompagné d'étudiants algériens mobilisés par la « Révolution agraire ». Ils furent stupéfaits de constater une telle misère. Recul de citadins face à un mode de vie archaïque ? Nous avons visité des gourbis, provoqué des réunions, enregistré des témoignages. L'impression du dénuement s'en approfondit d'autant plus que les gens de Yabous faisaient eux-mêmes le bilan de leur pauvreté et décrivaient une situation sans issue.

Donnée fondamentale : la pénurie de terre. Dans sa sécheresse le tableau foncier révèle la condition dramatique de la paysannerie : 85 % possèdent moins de 20 ha, surface moyenne d'une exploitation viable dans les régions montagneuses de l'Algérie selon les Services de l'Agriculture. C'est dire que le travail de la terre ne suffit pas à nourrir, et l'incertitude des rendements en blé dur est constante : nuls les mauvaises années (1945, 1967), tandis qu'on récolte habituellement, sur terres non irriguées, au maximum cinq fois la semence, au minimum deux fois ; l'orge donne au mieux dix fois la semence, à l'ordinaire cinq fois. L'usage de l'araire domine encore et, s'il pleut trop en automne, les labours sont retardés, parfois impraticables : récolte perdue ou réduite. Chacun sait que sur les mêmes champs des labours plus profonds permettent des productions régulières ; en

10. Concernant les monts Nemencha-Aurès, le *Rapport général sur le deuxième plan quadriennal 1974-1977* indiquait : « Les contraintes écologiques liées au relief, à l'érosion et plus généralement à la pénurie de terres cultivables, peuvent y être considérées comme insurmontables [...] c'est pourquoi le plan doit préparer et engager maintenant, pour le long terme, les structures d'accueil adéquates à l'exode rural de ces populations » (Alger, mai 1974).

témoignent quelques exploitations riches, une coopérative d'anciens *moudjahidine*. Mais comment payer la location d'un tracteur aux entrepreneurs privés alors que réunir un simple attelage est difficile ? Ali Kakria n'a qu'une jument et pour travailler à l'automne sur ses quatre parcelles, il doit se mettre d'accord avec un autre fellah qui lui cède son mulet pour sept jours. En contrepartie il lui prête sa jument pour la même durée. Ces deux associés ne figurent pas parmi les plus misérables : privés de jument ou de mulet, certains sont réduits à donner leur terre en location. Seules les exploitations qui disposent de revenus extra-agricoles (taxi, épicerie, café, salaires et pensions) ont acheté un tracteur ou peuvent en louer un le temps nécessaire.

Manque la terre, manquent les moyens de la travailler : l'emporte maintenant la conscience d'une misère devenue insupportable, qu'aucun effort ne peut plus soulager :

« Aujourd'hui, le travail de la terre est pénible... le travail de la terre... je n'ai pas de matériel pour travailler la terre. La terre, c'est comme la science, avec des livres on peut la cultiver... sans livres vous n'aurez jamais de bons résultats. C'est ainsi avec la terre, il faut le matériel nécessaire pour qu'elle puisse donner ses fruits » (T. Lahcène).

Pas d'argent. A l'occasion, quelques journées salariées chez un des rares exploitants qui peut embaucher, des travaux pour la commune ou le reboisement. Subsistance quotidienne incertaine ; la majorité connaît la sous-alimentation et les fellahs les plus démunis rêvent de prolétarianisation :

« Nous vivons dans un lieu où il n'y a pas d'usines, sauf la terre qui nous enlève plus qu'elle ne donne. Je te dis que le lieu où il y a des usines, des entreprises, on trouve du travail et même, si on ne travaille pas toujours, on a quelques petits travaux par-ci par-là pour assurer la faim de nos enfants [...] Mais il n'y a pas d'usines et nous sommes des paysans dont l'usine est la terre, et il faut toujours attendre les ordres de la destinée » (M. Saïd).

Parfois en terre, plus souvent en pierre, les maisons protègent mal de l'humidité et du froid. L'hiver s'y montre redoutable : l'Aurès ne fournit plus de bois de chauffage, sauf à prix fort, et il faut battre la campagne pour ramasser des fagots de branchages :

« C'est très mauvais d'habiter dans cette mechta. Quand c'est l'hiver, c'est le froid, la boue. On a peur la nuit, on ne dort pas souvent par crainte d'être inondé par les pluies, d'être porté par les grands vents des Aurès. Surtout ici, tu vois bien, nous sommes entre deux monts. Personne ne peut nous voir, si ce n'est la bonté de Dieu... nous habitons seuls dans ce petit coin de Yabous, dans cette mechta isolée de tout le monde. Quand il neige, c'est dangereux, le froid, la soif... on ne peut pas sortir de nos

gourbis... la neige est dure ici, elle cause les grandes maladies, surtout la tuberculose qui frappe tous les hommes. Pourquoi ? Parce que nos jeunes ne mangent pas bien... ils sont pauvres... Nous n'avons pas de grandes couvertures pour dormir parce que nous n'avons pas d'argent pour en acheter... car la terre ne donne rien. C'est la catastrophe pour les mechtas, mais nous sommes habitués à manger comme des fourmis. Nous travaillons ailleurs, en dehors de nos mechtas. Avec l'argent, le peu d'argent d'ailleurs qu'on nous donne, nous essayons d'acheter des provisions pour l'hiver » (T. Lahcène).

De la galette tous les jours, accompagnée de petit lait ou d'artichauts sauvages ; couscous le soir, avec du lait bouilli et des oignons, quelques courges. De la viande une fois par mois pour les plus aisés, une fois par an pour les autres. Si l'on a réussi à vendre au souk une chèvre, un mouton ou un veau, on achète du pétrole pour l'éclairage, de l'huile, du café, des allumettes, du sel. Les vêtements sont portés même en loques :

« Je te dis que c'est le manque de travail qui me laisse dans la capote et les souliers de caoutchouc qui me coûtent 12 dinars, car je ne peux pas acheter de souliers à 40 dinars, et je n'ai pas d'argent. Les souliers de caoutchouc durent deux à trois ans et quand ils se déchirent je les raccommode... Comme tu vois, il fait chaud, mais je n'ai rien d'autre à me mettre, car je n'ai pas de veste légère, pas même un bleu, et je n'ai pas d'argent, même pour acheter une paire de sandales » (M. Saïd).

Sous-alimentés, la plupart se plaignent constamment de maladie, de douleurs ; la tuberculose sévit, l'état de santé général est effectivement mauvais. Comment se faire soigner ? L'infirmier doit se débrouiller pratiquement sans médicaments et le médecin qui passe une fois ou deux par mois à l'antenne de Yabous délivre des ordonnances qui ne peuvent être exécutées qu'à Batna ou à Khenchela, à 40 et 60 km de Yabous : il faut payer pour s'y rendre, dépenser pour les prescriptions. La maladie, dans ces conditions, devient une catastrophe. S'il faut suivre un traitement, une seule possibilité : vendre un mouton, c'est-à-dire entamer le seul capital dont disposent encore les pauvres. C'est que le troupeau dont on cache soigneusement le nombre de têtes à l'enquêteur représente souvent la seule source de revenus monétaires : unique « richesse », mais combien précaire, rare et dévastatrice pour la forêt.

A l'insécurité physique et économique s'ajoute une sensation d'isolement, l'impression de vivre au bout du monde, oubliés et rejetés de tous. Beaucoup disent avoir combattu et souffert durant la guerre de libération, puis espéré en vain une transformation de leur sort. L'amertume se fait d'autant plus lourde que l'espoir ne peut être reporté sur l'avenir des enfants, malgré les trois écoles du douar :

« Aujourd'hui, les fils de fellahs ne peuvent aller au lycée, c'est un miracle s'ils arrivent à l'université de Constantine. Ce n'est pas possible : la misère des parents, la pauvreté, l'éloignement, le manque d'instituteur, d'école... tout manque. Comment veux-tu que nos fils réussissent dans leurs études ? » (M. Slimane).

Et les jeunes, déscolarisés à 14 ans, traînent découragés, privés d'initiative, et attendent avec impatience le moment d'effectuer le service militaire : ils espèrent apprendre un métier à l'armée.

L'annonce de la « Révolution agraire » et les quelques réunions d'information tenues par des étudiants ou des militaires n'ont guère suscité l'optimisme. A Yabous, il n'existe pas de grands propriétaires fonciers et la terre communale cultivable est si réduite que cinq paysans seulement, sur l'ensemble des exploitants du douar, sont devenus tributaires.

Le fatalisme n'aide pas à supporter une misère dont maintenant les gens de Yabous dressent l'acte d'accusation. La résignation ne s'installe pas non plus. Ils savent que, de plus en plus rapidement, se dégradent les quelques chances de survie qui restent encore. Comment nourrir les enfants qui naîtront demain ? Une critique politique s'élève parfois, mais vague : certains, qui ont eu à faire en ville, dénoncent l'enrichissement de la « bourgeoisie ». Souvent s'exprime une dépréciation de soi-même : « Il n'y a que le corbeau qui habite seul et se tienne à l'écart. Une personne qui habite la montagne ne comprend rien, ne connaît rien. »

Cette amère exaltation de l'Aurès résume avec éloquence la condition de ses fellahs :

« L'Aurès, c'est l'ami des pauvres. Oui, c'est avec son bois qu'on se chauffe et qu'on fait cuire le manger. C'est aussi avec son bois qu'on couvre le gourbi. C'est avec son herbe qu'on nourrit nos bêtes. C'est avec ses glands et quelques autres de ses fruits qu'on prépare des plats délicieux. Et tout gratuitement ! Il suffit d'être costaud, d'avoir une hache et une faucille ! » (K. Belkacem).

L'ordre des pères

Pot de terre contre pot de fer : l'archaïque tribu de l'Aurès a volé en éclats. Institutions brisées, paupérisation radicale : ne subsistent du passé que des enracinements géographiques où s'édifient des résistances. Les mechtas n'offrent pas prétexte à ethnologiser ; elles ne sont en rien, préservées par l'arriération économique, des vestiges de la tribu où pratiquer une archéologie du passé. Les plus vieux eux-mêmes n'ont pas connu cette quotidienneté pure d'altérations définitives qui pourrait se reconstituer à l'écoute attentive de leurs souvenirs. Dépositaires de traditions idéologiques et non acteurs du réel qu'elles relatent,

ils aident à suivre les cheminements des interventions étrangères. Il faut s'y résigner : dans l'Aurès, à l'heure actuelle, le témoignage oral ne vaut que pour l'histoire de la domination.

D'anciennes distributions apparaissent encore lorsqu'on étudie la localisation des familles en ces hameaux qui composent les mechtas. Ainsi, à l'époque de la déclaration d'état civil, sept frères prirent le nom de Arif. Les vingt-neuf maisonnées qui portent actuellement ce patronyme ne se répartissent pas au hasard, et la situation initiale qui faisait vivre leurs ancêtres proches les uns des autres a laissé des traces. Sur les versants du Chélia, à Beloukil, les Arif occupent dix-sept maisons dispersées mais peu distantes (une maison, la plus isolée, est construite cinq cents mètres plus bas) et cultivent les terres du pourtour ; à 15 km de là, de chaque côté de l'anticlinal, également deux hameaux Arif, de cinq et six habitations ; deux familles Arif, enfin, voisinent avec les Beloukil, groupe qui se réclame de la même mechta Ouled Abdallah.

Autre exemple : les Seraoui se répartissent en dix-sept maisonnées — soit deux hameaux homogènes aux lieux-dits Tighza et Ifriksen dans la plaine entre l'anticlinal et l'abrupt des contreforts — et un hameau, à 4 km, où ils coexistent avec d'autres familles, mais pas de la même mechta. Partagés entre dix-sept maisonnées, les Seraoui forment le collectif le plus large au sein de la mechta Ouled Mahboub qui rassemble quarante et un patronymes. Souvent, le patronyme correspond à un nombre plus restreint d'unités familiales : ainsi les Dardiri composent-ils deux maisonnées issues des deux frères qui choisirent leur nom en 1892. Ils occupent un gourbi, rattaché à un hameau sur le versant nord de l'anticlinal, et une maison isolée dans la plaine, non loin de Taghrist.

Dans le cas des patronymes largement représentés — Arif, Seraoui, Maache —, l'habitat recoupe la généalogie : on observe des zones homogènes, celle des Arif, celle des Maache, tantôt resserrés en hameaux compacts, tantôt dispersés en établissements distants les uns des autres d'une centaine de mètres. Puis, à côté de l'espace Arif vient l'espace Beloukil, famille proche des Arif si l'on remonte au delà de l'état civil. Mais le modèle n'est en aucun cas parfait : les voisinages proprement généalogiques laissent place à des groupes étrangers — groupes intercalés, groupes restreints sans apparentement connu. G. Tillion (1938 : 49) rapportait que dans l'Aurès méridional l'état civil avait été surnommé le « greffage ». Image fort exacte : la mechta « greffe » des groupes qui ne partagent pas le même sang mais préfèrent l'ignorer. Il faut prolonger l'enquête auprès des vieux pour démêler parentés authentiques et adoption de ceux que l'on accepte « comme parents ». Vingt-quatre familles se rangent sous le nom de mechta Ouled Meferadj. Hadj Belkacem Boulaziz reconstitue une généalogie commune à six d'entre elles si l'on remonte au delà de l'état civil. A cette même généalogie, Sliman Boussaadi, historien reconnu, en relie quatre autres. Quant aux quatorze familles qui restent, toujours selon Sliman Boussaadi, certaines appartiendraient

à des tribus étrangères (deux des Beni Bou Sliman, une des Achèche) ou proviendraient des mechtas Ouled Mahboub et Ouled Medjahed. Seule la mechta Chorfa, si l'on excepte deux familles venues s'y réfugier pendant la guerre, affirme une généalogie commune. Ce particularisme s'explique ici par l'origine « arabe » des Chorfa, leur dépréciation par les autres Oudjana et le site où ils vivent : une clairière isolée dans la forêt.

« Chez nous, pas d'étrangers », telle pourrait être la devise de chaque hameau, de chaque mechta, qui permet de traiter comme tel quiconque ne vit pas dans cet espace où l'idéologie de la parenté synthétise les sociabilités familiales et les héritages administratifs. Écho des politiques anciennes qui unifiaient en généalogies malléables les éléments solidaires dans la défense d'un espace et de l'honneur, la mechta forme rempart contre l'émiettement. S'y renient le mouvement de dissolution et le morcellement du terroir initial, s'y abolit la diversité des origines : invention collective, cas exemplaire de création d'une histoire qui se serait développée indépendamment des bouleversements politiques et économiques. Fiction communément partagée, mais fiction tout de même. La finalité idéalisante de cette conscience historique ne prête pas à équivoque : elle veut la parenté pour seule raison.

Mais que reste-t-il d'efficacité à la parenté et à ses généalogies ? Les gens de Yabous disent eux-mêmes leur indigence quasi générale, l'amenuisement irrémédiable du patrimoine. Là où manque le travail, où le strict nécessaire fait défaut, l'entraide s'étiolé. Les espérances déçues, le découragement s'installe, exacerbé par le sentiment que d'autres s'enrichissent, consolident et augmentent leurs privilèges. Le groupe agnatique replié sur lui-même s'éparpille en unités distinctes, car les valeurs généalogiques n'empêchent pas la formation d'inégalités. La possibilité, même réduite, même rêvée, d'accomplir des destins différents — émigrer, devenir instituteur, petit fonctionnaire, commerçant, salarié — donne cours à l'individualisme. Métamorphosées, privées de leur corps matériel, dépourvues de toute efficacité dans la sphère de l'économie, les généalogies deviennent un être moral, dictent obligations et étiquettes.

A Yabous, les réseaux familiaux projettent dans l'espace leurs filets ténus mais précis, invisibles aux étrangers, mais parfaitement connus des habitants. Et pourtant, ces topographies ne correspondent à aucune maîtrise collective des ressources naturelles. La dispersion des hameaux délimite les sites où la vie de famille s'isole ; le respect des écarts qui figurent dans l'espace les rapports de parenté renforce et cautionne cette mise au secret. Alors que chaque maisonnée, sous la conduite d'un patriarche ou d'un aîné, concentre son énergie à survivre, l'esprit généalogique, comme en attente de comportements à inspirer, ne dépérit pas et s'accroche aux vivants. Il prescrit mais ne s'incarne plus en ces projets qui mobilisaient de vastes coalitions, légitimaient l'autorité et l'assignaient à des responsables liés par des engagements réciproques. Les ancêtres, arrachés

à la mémoire, ne laissent que des orphelins dépouillés, regroupés autour de figures paternelles.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AGERON, C. R.

1968 *Les Algériens musulmans et la France (1871-1919)*, I et II. Paris, PUF.

BERNARD, A. & N. LACROIX

1906 *L'Évolution du nomadisme en Algérie*. Alger, Jourdan.

BERQUE, J.

1962 *Le Maghreb entre deux guerres*. Paris, Le Seuil.

COLONNA, F.

1976 « Du Bon usage de la science coloniale », in *Le Mal de voir*. Paris, Union générale d'Éditions (« 10/18. Cahiers Jussieu » 2) : 221-241.

FALLOT, E.

1887 *Par-delà la Méditerranée (Kabylie, Aurès, Kroumirie)*. Paris, Plon.

GAUDRY, M.

1929 *La Femme chaouïa de l'Aurès*. Paris, Paul Geuthner.

Guide Joanne 1905 : Algérie et Tunisie. Paris, Hachette.

LARTIGUE, Colonel DE

1904 *Monographie de l'Aurès*. Constantine, Marle-Audrino.

MASQUERAY, E.

1876 « Voyage dans l'Aouràs », *Bulletin de la Société de Géographie* XII : 39-58, 449-472.

1877 « Documents historiques recueillis dans l'Aurès (Juillet 1876) », *Revue Africaine* XXI : 97-123.

1879 *Note concernant les Aoulâd-Daoud du Mont Aurès (Aouràs)*. Alger, Jourdan.

1886 *Formation des cités chez les populations sédentaires de l'Algérie (Kabyles du Djurdjura, Chaouïa de l'Aouràs, Beni Mezâb)*. Paris, Ernest Leroux.

PÉTONNET, C.

1972 « Espace, distance et dimension dans une société musulmane », *L'Homme* XII (2) : 47-84.

RIVIÈRE, T. & J. FAUBLÉE

1942 « Les Tatouages des Chaouïa de l'Aurès », *Journal de la Société des Africanistes* XII : 67-80.

TILLION, G.

1938 « Les Sociétés berbères dans l'Aurès méridional », *Africa* XI (1) : 42-54.

1957 « Dans l'Aurès. Le drame des civilisations archaïques », *Annales. ESC* XII (3) : 393-402.

Résumé

Marc LE PAPE, *Les Oudjana de l'Aurès : mémoires et chroniques d'une tribu*. — Au douar Yabous, sur les contreforts de l'Aurès, la répartition des hameaux et des patronymes, le style rigoriste des comportements et les obligations de respect paraissent relever d'une fixation traditionaliste. L'enquête historique et généalogique montre à quel point les savoirs et les pratiques d'aujourd'hui correspondent à une tradition refondue, construite sur la ruine de la tribu.

Abstract

Marc LE PAPE, *The Oudjana of the Aurès : The Memories and Chronicles of a Tribe*.—In the Yabous douar of the Aurès foothills, the distribution of hamlets and of patronymics, the highly constrained style of behavior and the rigorous obligations of respect, would seem to derive from a traditionalist fixation. A historical and genealogical study however shows to what extent present understandings and practices conform to a recast tradition, constructed upon the ashes of the tribe's destruction.